



SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La loi du 31 juillet 2014 a permis la mise en place d'un certain nombre d'outils au service du développement de l'économie sociale et solidaire, qui représente aujourd'hui 10 % de l'emploi et des activités globalement en croissance. C'est la première fois qu'un dispositif législatif ambitieux et avec une telle ampleur est institué en France au profit du développement du secteur. Les avancées sont importantes. Elles doivent être poursuivies dans le temps en s'appuyant sur les nouveaux outils de financement (participatif, fonds dédiés, financement de l'innovation sociale) et sur la mise en œuvre d'une politique ambitieuse dans les cinq années qui viennent, en relais des besoins des acteurs.

19

Développer la place de l'économie sociale et solidaire dans le dialogue civil et le dialogue social.

- ➔ Assurer une visibilité institutionnelle forte du secteur dans la gouvernance des politiques publiques (secrétariat d'État rattaché au ministère de l'économie et des finances assorti d'une délégation interministérielle).
- ➔ Associer le secteur à toute réforme économique, sociale et culturelle.
- ➔ Développer la présence de l'UDES dans les instances de concertation nationales et territoriales notamment dans celles de la protection sociale.

20

Soutenir les activités qui créent du lien social et de l'emploi non délocalisable.

- ➔ Mettre en place des politiques publiques fiscales adaptées et des financements à la hauteur des enjeux.
- ➔ Rénover les cadres d'actions des associations avec l'État dans le cadre d'une délégation de service public élargie.
- ➔ Reconnaître et valoriser les métiers et activités de l'économie sociale et solidaire notamment dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale.
- ➔ Développer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en poursuivant les appels à projet dans le cadre de la BPI.
- ➔ Favoriser le financement de l'innovation sociale à travers un crédit d'impôt recherche (CIR) dédié à la recherche et développement (R&D) associative.

21

Diversifier et promouvoir les sources d'investissement des TPE/PME de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans une logique pluriannuelle.

- ➔ Le livret d'épargne citoyenne pour le financement d'entreprises innovantes et responsables ; NovESS, le fonds ESS de la Caisse des dépôts et consignations ; le financement participatif ou encore le développement à grande échelle des financements par les titres associatifs.

22

Valoriser la richesse immatérielle des associations pour créer l'effet levier leur permettant de lever des capitaux.

- ➔ Mettre au point un référentiel de mesure de la valeur extra-financière et financière (bénévolat, marque, savoir-faire, innovation sociale, ...).

23

Mesurer et rendre compte de l'impact social des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

- ➔ Valoriser, selon des critères partagés et communs, l'impact social des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour un choix objectif des financeurs dans l'attribution des dotations.

24

Développer une commande publique socialement responsable.

- ➔ Systématiser les clauses à caractère social et territorial en leur accordant un poids plus important pour l'attribution de marchés.

25

Soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat participatif ou social.

- ➔ Favoriser les transmissions d'entreprises saines en Scop pour renforcer et développer le tissu industriel français.
- ➔ Soutenir les modèles entrepreneuriaux innovants comme les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), les incubateurs, couveuses ou accélérateurs comme leviers de développement d'entreprises innovantes et start-ups du numérique.

26

Développer les Groupements d'employeurs.

- ➔ Octroyer des avantages fiscaux aux employeurs qui y recourent et consolider leur assise financière (provision pour risques) pour lutter contre la parcellisation des emplois et apporter un soutien opérationnel aux employeurs de très petites entreprises (TPE).

27

Reconnaitre le bénévolat.

- ➔ Dédier des financements publics nécessaires à la formation des bénévoles dans et au-delà du compte d'engagement citoyen (CEC).
- ➔ S'inspirer d'initiatives européennes valorisant le bénévolat : avantages culturels voire incitations fiscales.